

Lamine Tounkara & Lara Di Luca
Avenue de Gratta-Paille 11
1018 Lausanne

Lausanne, le 19 mai 2009

Groupe « non aux expulsions »
non_aux_expulsions@bluemail.ch



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 19.05.09
20 MAI 2009
Scanné le _____

Commission des pétitions
Secrétariat général du Grand conseil
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

09 - PET - 030

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en annexe la pétition que nous avons réalisée dans le but que moi, Lamine Tounkara, sois autorisé à continuer de vivre en Suisse avec ma future épouse, Mme Lara Di Luca, et mes enfants Lilam et Soufiana.

562 personnes ont accepté de soutenir notre requête.

Sur cette base, nous demandons l'appui du Grand conseil vaudois.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Lamine Tounkara

Lara Di Luca

Frédéric Masson
membre du Groupe « non aux expulsions »

Pétition en faveur de Mr Lamine Tounkara et sa famille

Mr Lamine Tounkara est arrivé en Suisse en 1998 et a déposé une demande d'asile. Celle-ci a été rejetée l'année suivante. Début 2000, il a formulé une seconde demande, qui a fait l'objet d'une non-entrée en matière des autorités deux mois plus tard.

Mr Lamine Tounkara a résidé dans plusieurs centres pour requérant-es d'asile, au gré des déplacements forcés. Comme beaucoup d'autres, il avait l'interdiction de travailler et était presque sans ressources. A l'exception de 5 mois en 2000, au cours desquels il a pu travailler pour Mövenpick. Malgré les protestations de son chef, il a perdu cet emploi sur ordre du Service de la population (Spop). De tels parcours, imposés par les autorités, conduisent certain-es requérant-es à développer des activités illégales. Cela n'a pas été le cas de Mr Lamine Tounkara, mais il a tout de même été condamné pour avoir servi à une occasion d'interprète, en 2000, dans le cadre d'un trafic de stupéfiants mis sur pied par d'autres résident-es. Il regrette vivement cette complicité et l'a déjà chèrement payée (14 mois de détention, de septembre 2001 à octobre 2002).

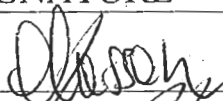
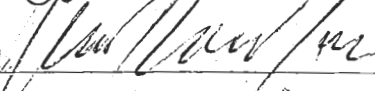
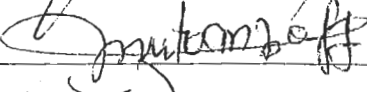
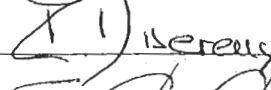
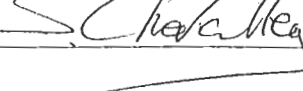
En 2003, Mr Lamine Tounkara s'est mis en couple et un garçon est né l'année suivante de cette première union. Suite au mariage, il a obtenu le droit de travailler. D'août 2005 à novembre 2007, il a été aide-maçon chez Kelly Services. Il a à nouveau perdu son emploi sur injonction des autorités. C'était la conséquence tardive de la séparation du couple, qui lui a aussi valu un nouvel avis d'expulsion de la part du Spop.

Mr Lamine Tounkara a connu une période difficile pendant la rupture du couple. Dans ce contexte, il s'est retrouvé impliqué, au tout début 2006, dans une bagarre. Ensuite, il a parfaitement retrouvé son équilibre. Il a fait la connaissance d'une Suissesse et vit avec depuis 2 ans. Elle et il ont eu un garçon, en mai dernier.

Le Spop exige à nouveau l'expulsion de Mr Lamine Tounkara, au motif qu'il représenterait un danger pour la société suisse, en raison de son passé pénal. Pourtant, en octobre 2007 déjà, le Tribunal fédéral avait suspendu l'expulsion le temps de la procédure. Et le Tribunal cantonal vient de décider la même chose. Forcé est de constater que la « dangerosité » de Mr Lamine Tounkara ne saute pas aux yeux de la justice !

Expulser aujourd'hui Mr Lamine Tounkara, pour des motifs dont le principal remonte à près de 10 ans, briserait un homme heureux et bien en Suisse. Ce serait aussi briser une famille et un garçon de cinq ans attaché à son père.

Pour éviter ce gâchis, ces souffrances inutiles, nous demandons donc aux autorités cantonales de reconsidérer la situation de Mr Lamine Tounkara et de soutenir sa demande de régularisation auprès des autorités fédérales.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
MASSON	Sabine	Rue du Vallon 13 ^{1005 Lausanne}	
DECELAN	GRONIELLO	Bellevue 16, 1800 Yverdon	
Lumbarda	Serge	Rue de Combe 141 6600 Gland	
Diserens	Isabelle	Boulevard 8 Bercher	
Chevalley	Simone	Ch des Luvelles 6 ^{1614 Granges}	

Pétition à renvoyer pour fin avril à :

Mr Lamine Tounkara, Avenue de Gratta-Paille 11, 1018 Lausanne

Avec le soutien du Groupe «non aux expulsions», non aux expulsions@bluemail.ch. 076/455 21 88